



## COMMUNIQUE DE PRESSE

15 octobre 2013

### Nouvelles modalités de dépôt des demandes de titre de séjour pour les ressortissants étrangers

A partir du 16 octobre 2013, tous les ressortissants étrangers domiciliés dans le département souhaitant déposer une demande de titre de séjour doivent se rendre à la préfecture à Agen. Cette mesure est liée à la mise en œuvre de la nouvelle application de gestion des dossiers des ressortissants étrangers en France.

Pour effectuer cette formalité (première demande ou renouvellement), l'intéressé doit au préalable solliciter un rendez-vous auprès du bureau de la nationalité et des étrangers. Les demandes de rendez-vous peuvent se faire selon trois modalités :

- par messagerie électronique : [pref-rendez-vous-etrangers@lot-et-garonne.gouv.fr](mailto:pref-rendez-vous-etrangers@lot-et-garonne.gouv.fr)
- par courrier simple adressé à la préfecture (préfecture de Lot-et-Garonne – place de verdun, 47920 Agen cedex 9)
- au guichet du bureau de la nationalité et des étrangers à la préfecture.

**Aucun rendez-vous ne sera accordé par téléphone.**

Toutes les informations utiles et notamment la liste des pièces à fournir lors du rendez-vous ainsi que l'imprimé de demande de carte de séjour, sont disponibles sur le site [www.lot-et-garonne.gouv.fr](http://www.lot-et-garonne.gouv.fr)

Le bureau de la nationalité et des étrangers est ouvert au public de 9h à 12h et de 13h30 à 16h le lundi, mardi, mercredi et vendredi.

#### CONTACTS PRESSE

Marie-Claude BOUSQUIER  
☎ 05 53 77 61 82 ou 06 73 56 75 50  
[marie-claude.bousquier@lot-et-garonne.gouv.fr](mailto:marie-claude.bousquier@lot-et-garonne.gouv.fr)

Joëlle MEURISSE  
☎ 05 53 77 61 83  
[joelle.meurisse@lot-et-garonne.gouv.fr](mailto:joelle.meurisse@lot-et-garonne.gouv.fr)